

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sous restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Janvier 1876.

Chronique générale.

Le conseil des ministres s'est réuni avant-
hier à l'Élysée sous la présidence du maré-
chal de Mac-Mahon, afin d'examiner les
questions qui pourraient être adressées au-
jourd'hui au gouvernement, dans la séance
de la commission de permanence.

D'après le *Rappel*, les membres républi-
cains de la commission de permanence in-
terrogeront M. Buffet sur le lieu de réunion
des électeurs sénatoriaux. Ils regardent
comme très-important de savoir si la réu-
nion aura lieu à la mairie ou à la préfecture.
La loi est muette sur ce point.

Le *Rappel* annonce que M. Victor Hugo,
en sa qualité de délégué du conseil munici-
pal de Paris, va adresser aux délégués de
tous les conseils municipaux de France
une lettre qui paraîtra demain dans ce jour-
nal.

On parle d'une réunion générale de tous
les électeurs sénatoriaux de la Seine, sans
aucune exception, laquelle aurait lieu avant
la fin de cette semaine, et serait suivie de plu-
sieurs autres réunions. Le groupe modéré
du conseil municipal de Paris a l'intention
de porter aux élections sénatoriales MM.
Hérol et Béchard. On assure que cette
combinaison réunirait dès à présent une
centaine de voix, ce qui est une majorité
suffisante pour assurer le succès.

La plupart des députés de la gauche qui
font partie de la commission de perma-

nence se sont réunis mercredi soir chez M.
Jules Simon.

La majorité des membres républicains
de la commission de permanence sont tou-
jours d'avis qu'il n'y a pas lieu d'interpeller
le gouvernement au sujet de la crise ministé-
rielle ; mais, par contre, ils sont résolus à
prier M. le vice-président du conseil de vou-
loir bien leur donner quelques explications
au sujet des mesures prises par plusieurs
préfets, et qui leur paraissent être en oppo-
sition avec la proposition Janzé ; ces mêmes
députés ont prié M. le duc d'Audiffret-Pas-
quier de vouloir bien inviter M. le garde des
sceaux à assister à la séance de la commis-
sion de permanence.

Un grand comité électoral, qui a pris la
dénomination de *Comité central de l'Union
conservatrice*, s'est réuni pour la première
fois, à Paris, et se propose de faire appel
dans toute la France au concours énergique
des électeurs qui adhèrent sans réserve au
manifeste du maréchal-président de la Ré-
publique.

M. le général Changarnier a été nommé
président du comité.

Le programme de ce comité, essentielle-
ment *conservateur*, sera très-prochainement
publié.

Les journaux radicaux ont publié le compte
rendu d'une réunion tenue à Paris, et à
laquelle assistaient : 44 députés de la Seine,
57 conseillers généraux, 8 conseillers d'ar-
rondissement, 45 délégués des communes
de la banlieue, 30 sous-délégués. Il s'agis-
sait d'arrêter une ligne de conduite pour les
élections sénatoriales. M. Laurent Pichat a
prononcé un long discours, à la suite du-
quel la discussion s'est ouverte. Finalement
on a adopté par assis et levé le programme
proposé par M. Laurent Pichat, et que le
Rappel résume ainsi :

- « L'amnistie.
- » La suppression absolue de l'état de siège.

- » La liberté de réunion et d'association.
- » La liberté de la presse.
- » L'instruction primaire obligatoire, gra-
tuite et laïque.
- » La défense de la société civile contre
l'envahissement clérical.
- » Le service militaire obligatoire pour
tous, sans privilège d'aucune sorte.
- » L'élection des maires par les conseil-
lers municipaux et la commune affranchie
de la tutelle administrative.
- » La révision de l'assiette des impôts ten-
dant à dégrever le travail.
- » La séparation de l'Eglise et de l'Etat. »

CORRESPONDANCE DE L'ECHO SAUMUROIS.

Paris, 19 janvier 1876.

Les renseignements reçus des départe-
ments relativement aux résultats de l'élec-
tion de dimanche continuent d'être favora-
bles aux conservateurs et permettent d'es-
pérer pour le 30 janvier le succès des can-
didats modérés, attachés indivisiblement à
l'ordre et à la paix, et résolus à soutenir
énergiquement le gouvernement conserva-
teur du maréchal de Mac-Mahon en faisant
la loyale expérience et la sincère application
des institutions créées le 25 février.

Ainsi que le fait remarquer un de nos
confères, il se produit un symptôme des
plus rassurants, et qui doit nous inspirer la
plus entière confiance dans l'avenir des in-
stitutions libérales. Pour la première fois de-
puis bien des années, le pays choisit ses
mandataires sans que la personne et l'autori-
té du chef de l'Etat soient mises en discus-
sion ; tous les candidats, sans distinction de
parti, s'efforcent, au contraire, de persua-
der à leurs électeurs qu'ils prêteront un con-
cours sans réserve au gouvernement du
maréchal de Mac-Mahon. Devant les délè-
gués sénatoriaux et même devant le suffrage
universel, toute candidature ouvertement
hostile au Président de la République serait
impitoyablement repoussée.

Aussi peut-on dire que la proclamation
du maréchal de Mac-Mahon est devenue en
quelque sorte le programme commun d'un

grand nombre de candidats. Pour s'en con-
vaincre, il suffit de lire les circulaires, les
professions de foi adressées aux électeurs
sénatoriaux. Il en est bien peu qui ne conti-
ennent des protestations de respect et de
dévouement envers la personne du chef de
l'Etat et l'engagement formel de défendre
son gouvernement. Il est heureux qu'au
milieu de leurs divisions et de leurs que-
relles, tous les partis, sauf les extrê-
mes, rendent hommage à l'homme im-
partial et honnête dont les actes n'ont ja-
mais eu d'autre mobile que le dévouement
au pays, et qui applique avec tant de
droiture les règles du système constitu-
tionnel.

Si le parti conservateur, si les idées d'or-
dre et de sage libéralisme triomphent dans
les prochaines élections, comme nous pou-
vons l'espérer aujourd'hui, le pays de-
vra surtout cet heureux résultat au ma-
rôchal de Mac-Mahon qui, par son atti-
tude, par sa politique, par ses actes
comme par ses paroles, a su inspirer à tous
les honnêtes gens la confiance la plus abso-
lue, et leur donner la sécurité dans le pré-
sent et la foi dans l'avenir. Ces manifesta-
tions de respect et de sympathie dont le chef
de l'Etat est l'objet attestent en outre un cer-
tain apaisement dans les esprits et un
progrès incontestable dans nos mœurs poli-
tiques.

LES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX.

On lit dans le *Bulletin français* :

« Les nouvelles reçues des départements
quant aux résultats des élections des délè-
gués sénatoriaux des communes dans près
de la moitié de la France permettent d'affir-
mer dès à présent que le pays a fait à la
proclamation du Président de la République
la réponse qu'elle méritait, en affirmant une
fois de plus son invincible attachement à
l'ordre et à la paix.

» L'immense majorité des délégués séna-
toriaux dont les noms sont déjà connus a été
choisie dans les rangs des conservateurs.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA MAIN MALHEUREUSE.

I. — DEUX ARTISTES.

Un grand désordre régnait dans l'atelier du jeune
sculpteur Maurice Leroy, non pas seulement ce désor-
dre offensant pour les yeux qui résulte de la né-
gligence et de la paresse, mais un désordre pour
ainsi dire moral, car il témoignait plutôt de la mo-
bilité d'une imagination malade que de l'impé-
rieux besoin de varier ses travaux pour obéir à la
succession rapide d'inspirations soudaines et
fécondes.

L'impression qu'on ressentait en pénétrant chez
Maurice Leroy était celle d'un indéfinissable malaise.
Parmi une multitude d'essais avortés, le regard ne
pouvait s'arrêter sur aucune ébauche qui fût la
promesse d'une œuvre estimable pour l'avenir.

On ne se disait pas en face de telle intention de
bas-relief : « Voilà un groupe de personnages qui
révèle le sentiment de l'harmonie dans l'ensemble, »
ni à la vue d'une maquette inachevée : « Cette terre

à demi façonnée, cette cire qu'ont à peine modelée
quelques coups de pouce et d'ébauchoir, devien-
dra une figure d'un caractère élevé ; l'artiste, par
son exemple, contribuera à propager les saines
traditions du beau. »

L'attention du visiteur n'était attirée par rien de
complet, rien de fini dans ce capharnaüm des ten-
tatives de l'impuissance.

L'artiste, en essayant avec le même insuccès tous
les genres, dans l'espoir, sans doute, de se donner
la mesure de ses forces, n'était parvenu qu'à prou-
ver, au point de vue l'art, l'inanité de la fantaisie
mal disciplinée.

Tout, cependant, ne devait pas être considéré
comme non avenu dans les ébauches du jeune
sculpteur ; l'œil exercé à découvrir la parcelle d'or
sous les monceaux de sable improductif aurait pu
reconnaître à tel petit groupe de dimension suffi-
sante pour surmonter le socle d'une pendule, et à
de grands vases de plâtre d'un aspect décoratif,
voulu et surtout laborieusement cherché, la ten-
dence naturelle à acquérir cette valeur commer-
ciale de l'art industriel soumis aux exigences de la
commande.

A l'abandon de cet atelier, au manque de goût,
au défaut de rangement si attristant de cette de-
meure, on devinait que celui qui l'habitait n'était
pas heureux, et que, gêné au point qu'on pouvait
le dire presque pauvre, il était encore privé de ce

ressort d'activité et d'inspiration qui soutient l'ar-
tiste et lui aide à grandir.

L'heure fatale du doute et du découragement
avait sonné pour Maurice Leroy, et cette vaste
pièce où le froid vous saisissait rien qu'en y jetant
un coup d'œil à la dérobée et qu'éclairait la lu-
mière terne et blafarde de janvier, était l'image
fidèlement reproduite de la sombre tristesse qui
remplissait l'âme du jeune sculpteur, quand il re-
montait de la réalité des illusions perdues au rêve
de ses brillantes espérances.

Pierre Leroy, son père, avant qu'il eût épousé
Catherine Baudoyer, celle qui devait être plus tard
la mère de Maurice, était déjà un vaillant travail-
leur, besognant rude comme ouvrier charron
dans son village.

Ennemi du cabaret, il ne trouvait bon le cidre
ou le vin que lorsqu'il le buvait en famille. Si le feu
de la forge l'altérait sérieusement, il puisait une
potée d'eau à la fontaine ; puis il se remettait au
travail la tête libre et le cœur joyeux.

Sa conduite exemplaire était bien parfois un su-
jet de moquerie pour les garçons de son âge ; mais
l'estime des vieilles gens le vengeaient de leurs
railleries.

L'un des plus riches cultivateurs du pays vint un
jour chez le jeune charron pour faire raccommoder
une roue de charrette ; en même temps que la
forge flambait, que la barre de fer faisait jaillir les

étincelles du métal incandescent, le fermier inter-
rogeait Pierre Leroy sur son gain, sur ses épargnes
et sur ses projets pour l'avenir.

Quand le dommage fut réparé et la roue remise
en place, il remercia l'habile artisan et lui dit :

— Au revoir, garçon, nous réglerons cela au
prochain marché.

En effet, quand on fut au samedi suivant, le fer-
mier apporta la somme due au charron et l'invita à
venir passer la journée du lendemain à la ferme ;
afin d'en examiner avec soin l'outillage et de pren-
dre note des réparations nécessaires.

Le lendemain fut une de ces belles journées de
juin où la terre paraît plus féconde, les haies plus
fleuries, où le ramage des oiseaux inspire ces chan-
sons intérieures que la voix ne chante pas et qui
font cependant de doux concerts dans notre âme.

Accueilli cordialement par le fermier, Pierre
Leroy vit à l'heure du repas apparaître dans la
salle une belle fille de vingt ans ; elle revenait de
l'église, et son visage doux et sérieux gardait un
reflet de sa fervente prière.

Pendant le dîner, Catherine Baudoyer fut atten-
tive à servir son père et l'invité de celui-ci ; elle
s'occupa des domestiques, et rempli avec calme et
sérénité ses devoirs de maîtresse de maison.

Le jeune charron, qui avait été plus ému de sa
bonne grâce qu'ébloui d'une beauté qu'on vantait
cependant au loin aussi bien que dans le voisinage,

Par cette désignation, nous voulons dire les hommes qui placent la défense de l'ordre social, le respect des lois, le dévouement à la patrie au-dessus des souvenirs, des aspirations et des engagements de parti, et qui sont bien moins préoccupés de réviser les institutions créées le 25 février que d'en faire la loyale expérience et la sincère application. »

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Les élections des délégués sénatoriaux étant terminées, chaque préfet est tenu maintenant, en vertu de l'article 6 de la loi organique du 2 août 1875, de dresser dans la huitaine le tableau des résultats de l'élection de ces délégués et de leurs suppléants. »

« L'ensemble des délégués et des suppléants, pour les 87 départements, y compris la Corse, forme un total de 71,978 noms. Dans ce dernier chiffre nous ne comptons pas les délégués de l'Algérie et des colonies. »

« Nos lecteurs comprendront qu'il est absolument impossible de reproduire une semblable nomenclature. »

Les préfets doivent dresser, avant dimanche prochain, la liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique dans chacun des départements.

Ne nous laissons pas de rappeler que seuls les députés, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement et les délégués des conseils municipaux composent les collèges électoraux appelés à nommer les sénateurs.

On compte en France 43,562 électeurs sénatoriaux, en y comprenant ceux de l'Algérie, de la Corse et des colonies.

C'est là, toutefois, un chiffre maximum qui ne se trouvera évidemment point atteint. D'une part, en effet, il existe actuellement parmi les membres de l'Assemblée nationale une trentaine de vacances à raison de décès, de démissions ou de déchéances. D'autre part, le 30 janvier, à l'époque de l'élection des sénateurs, il se produira également un certain nombre de vides dans les conseils généraux ou les conseils d'arrondissement.

Enfin, il ne faut pas oublier que beaucoup de députés sont en même temps conseillers généraux ou conseillers d'arrondissement ; or, aux termes de l'article 5 de la loi du 2 août, ceux qui appartiennent à cette catégorie ne pourront avoir plus d'un suffrage.

Nous croyons devoir indiquer comment se répartissent par département les 43,562 électeurs sénatoriaux dont nous venons de parler ; nous suivons l'ordre alphabétique :

Le département de l'Ain a 544 électeurs, l'Aisne 932, l'Allier 388, les Basses-Alpes 329, les Hautes-Alpes 247, les Alpes-Maritimes 208, l'Ardèche 409, les Ardennes 583, l'Ariège 388, l'Aube 522, l'Aude 512, l'Aveyron 386.

Le département des Bouches-du-Rhône n'a que 174 électeurs.

Le Calvados compte 865 électeurs, le Cantal 328, la Charente 507, la Charente-Inférieure 583, le Cher 357, la Corrèze 353, la Corse 497, la Côte-d'Or 803, les Côtes-du-Nord 498, la Creuse 330.

La Dordogne a 689 électeurs, le Doubs 706, la Drôme 442.

Le département de l'Eure en a 794, celui d'Eure-et-Loir 492.

Le Finistère 390.

Le Gard 437, la Haute-Garonne 675, le Gers 545, la Gironde 676.

L'Hérault a 423 électeurs.

L'Ille-et-Vilaine en a 462, l'Indre 309, l'Indre-et-Loire 340, l'Isère 660.

Le Jura en a également 660.

Les Landes 395, le Loir-et-Cher 354, la Loire 399, la Haute-Loire 328, la Loire-Inférieure 327, le Loiret 428, le Lot 386, le Lot-et-Garonne 397, la Lozère 249.

Le département de Maine-et-Loire comprend 470 électeurs, la Manche 757, la Marne 751, la Haute-Marne 612, la Mayenne 338, la Meurthe-et-Moselle 670, la Meuse 657, le Morbihan 335.

La Nièvre 381, le Nord 832.

L'Oise 783, l'Orne 595.

Le Pas-de-Calais comprend 1,048 électeurs, le Puy-de-Dôme 574, les Basses-Pyrénées 654, les Hautes-Pyrénées 544, les Pyrénées-Orientales 279.

Le Haut-Rhin (territoire de Belfort) a 412 électeurs, le Rhône 335.

La Haute-Saône 646, le département de Saône-et-Loire 699, la Sarthe 466, la Savoie 403, la Haute-Savoie 382, la Seine 221 seulement, la Seine-Inférieure 879, le département de Seine-et-Marne 610, celui de Seine-et-Oise 787, les Deux-Sèvres 431, la Somme 936.

Le Tarn 400, le Tarn-et-Garonne 251.

Le Var comprend 208 électeurs, le Vaucluse 213, la Vendée 366, la Vienne 383, la Haute-Vienne 273, les Vosges 614.

L'Yonne a 577 électeurs.

Enfin les trois départements de l'Algérie comprennent en totalité 237 électeurs ; les quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et des Indes françaises en ont au total 499.

On se rappelle qu'en vertu de la loi du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat, les trois départements réunis de l'Algérie ne nommeront qu'un sénateur. Les quatre colonies réunies n'éliront également qu'un sénateur.

On remarquera que trois départements seulement ont chacun plus de neuf cents électeurs sénatoriaux : le Pas-de-Calais, la Somme et l'Aisne, et que deux départements en comprennent moins de deux cents ; ce sont les Bouches-Rhône et le Haut-Rhin (territoire de Belfort).

Voici quelques renseignements sur l'élection des délégués sénatoriaux :

Alger. — Le résultat des élections des délégués sénatoriaux fait pressentir que la lutte s'établira uniquement entre le candidat conservateur et le candidat radical.

Ardèche. — Les conservateurs ont une voix de majorité sur les douteux et les oppo-

sants réunis. Les cinq sixièmes des maires ont été élus délégués.

Charentes, les deux tiers des délégués sont conservateurs.

Garonne (Haute) : 200 voix environ de majorité conservatrice ; 280 maires nommés. Quelques communes manquent.

Gers, majorité conservatrice.

Gironde. — Environ 50 voix de majorité pour les conservateurs ; 225 maires nommés.

Puy-de-Dôme. — Les deux tiers des délégués sont conservateurs ; 150 maires environ nommés.

Haute-Saône et Deux-Sèvres, majorité conservatrice.

Vaucluse, les conservateurs seraient en majorité de 1/6.

Vosges, la majorité conservatrice est actuellement de 73 voix.

Pas-de-Calais, environ 300 bonapartistes sur 670 conservateurs, et 220 républicains.

Corrèze, 400 voix de majorité conservatrice ; 442 maires nommés.

Loiret, Haute-Vienne, Indre-et-Loire, Rhône, Calvados, Loire, Saône-et-Loire et Ariège, majorité conservatrice.

Ardennes, 130 à 140 voix de majorité conservatrice ; 247 maires nommés.

Constantine, majorité conservatrice.

Gers, 200 voix de majorité conservatrice de diverses nuances.

Sarthe, les deux tiers des délégués sont conservateurs ; 231 maires, 40 adjoints nommés.

Eure-et-Loir, 492 conservateurs nommés, 444 opposants, 90 douteux.

Finistère, la majorité conservatrice est de 83 voix : 128 maires nommés.

Basses-Alpes, Drôme et Oran, résultats douteux.

Pyrénées-Orientales, la majorité des délégués est conservatrice.

Les résultats du Morbihan donnent 180 conservateurs, 23 opposants, 20 douteux ; 144 maires ou adjoints ont été nommés délégués.

Dordogne. — Ont été nommés : 424 conservateurs, 148 opposants ; 352 maires conservateurs et 33 adjoints ont été nommés délégués ; 13 maires et 479 adjoints ont été nommés délégués suppléants.

Derniers résultats connus : Dans le Loiret, la Meuse, l'Eure, la Charente, la Manche, le Cher, le Calvados, les Pyrénées-Orientales, la majorité des délégués sénatoriaux est conservatrice.

Dans le Var, la Marne, la Côte-d'Or, le Tarn, le Jura, elle est douteuse.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE COLLÈGE DE SAUMUR. — LES PÈRES DE L'ORATOIRE.

(Suite. — Voir *Echo* du 11 janvier.)

Pour donner à la ville les moyens d'acquiescer les diverses propriétés particulières destinées à l'aménagement du collège, Louis XIV avait accordé aux habitants,

pour trois années, un sol pour livre en sus des tailles de l'élection de Saumur et six deniers sur celles de l'élection de Montreuil ; l'arrêt rendu à ce sujet, dans un conseil du roi tenu à Saumur le 15 février 1652, expliquait que cette dernière élection était limitée ; qu'elle était dans le cas de jouir des avantages de l'établissement du collège de Saumur ; que les propriétés acquises pour l'installer remplaçaient celles qui avaient été détruites pour le service du roi....

Malheureusement pour l'avenir du collège, toutes les maisons acquises en exécution de cet arrêt étaient d'une construction modeste ; la plupart d'entre elles étaient même corrodées par le temps et par le salpêtre ; elles n'offraient donc pas les conditions de solidité qu'exige un édifice public. Aussi les réparations en sous-œuvre nécessaires à leur nouvel emploi absorbèrent-elles plus que l'impôt des deux élections. Les produits du collège, y compris l'allocation de 1,300 livres, furent insuffisants, eux-mêmes, pour subvenir à ces dépenses et à l'entretien du pensionnat.

Cette gêne donnait des craintes nouvelles sur son maintien, lorsqu'un édit de 1763, portant règlement sur les collèges qui ne relevaient pas des Universités, vint permettre aux Pères de l'Oratoire et aux habitants de porter jusqu'au roi leurs doléances, ainsi qu'à Messieurs du Parlement.

Dans un mémoire très-fortement motivé, et présenté par les officiers de la sénéchaussée de Saumur, ils demandèrent l'union au collège de cette ville de l'abbaye d'Asnières, sise dans le ressort, et dont les revenus disponibles viendraient au soutien d'un établissement si nécessaire aux pays circonvoisins.

Cette union n'ayant pas été autorisée, les Notables de la ville, dans une assemblée tenue le 22 janvier 1768, demandèrent une augmentation de dot de 1,700 livres, laquelle jointe à celle de 1,300 livres, primitivement allouée, porterait à 3,000 livres la dotation du collège.

Au moyen de cette dotation, les Pères de l'Oratoire demeureraient chargés de toutes les réparations usufuitières et locatives jusqu'à ce qu'une construction nouvelle pût être entreprise par la ville.

M. l'intendant ne fut pas favorable à ce projet : dans une lettre motivée du 47 août 1769, il disait que les deniers patrimoniaux étaient à peine suffisants aux besoins de la ville ; qu'ils étaient affectés de préférence aux constructions des quais, abords et passages ; qu'on ne pouvait payer l'augmentation de dot que « par la voie de l'impôt de sol pour livre sur le tarif représentatif de la taille. »

Vu les motifs déduits par M. l'intendant, la délibération des Notables, autorisée d'un arrêt du Conseil et des lettres-patentes adressées au Parlement, ne fut pas enregistrée.

La détresse du collège était grande ; mais son utilité était non moins grande ; aussi les habitants ne perdirent pas courage. Ils eurent recours à un autre expédient dont les péripéties termineront ce tableau saumurois

revint chez lui tout songeur, et pour la première fois il trouva la maison triste et trop grande pour lui seul.

A un mois de là, le fermier Joseph Baudoyer revint à la forge ; il passa avec Maurice dans la petite pièce où ce dernier réglait ses comptes et recevait les commandes ; tous deux y restèrent enfermés durant une heure : à la fin de leur conférence, on les vit sortir ensemble, le charron franchement radieux de bonheur, le fermier essayant d'affecter le calme, bien qu'il fût visiblement attendri.

Trois semaines plus tard, on célébrait le mariage de la belle et modeste héritière du riche fermier avec le robuste et laborieux charron.

C'est dans un des bâtiments de la ferme où la forge avait été transférée que s'établit le jeune ménage.

Le bonheur que répand sur une honnête maison l'utile emploi des heures durant la journée et le repos du soir en famille, fut pendant quatre années le partage des habitants de la ferme ; la naissance d'un fils ajouta une joie nouvelle à la félicité commune ; mais cette félicité ne devait pas être de longue durée.

Le petit Maurice venait à peine d'atteindre l'âge de trois ans, lorsqu'un jour Pierre Leroy, son père, fut rapporté chez lui le corps brisé et près d'expirer.

Victime de son dévouement, le brave jeune

homme venait d'être mortellement blessé en s'efforçant de contenir un taureau furieux qui avait déjà renversé plusieurs personnes.

Tel était le pitoyable état dans lequel le laissa le farouche animal, après qu'il l'eut piétiné sur le sol, que sa femme eut à peine le temps de lui dire un dernier adieu et d'incliner le front de leur enfant sous sa bénédiction paternelle.

Le deuil de Catherine Baudoyer ne fut pas de ceux que l'on quitte ; sa douleur s'apaisa, mais sans s'effacer jamais. Jeune, belle et riche, elle se voua à son fils et reporta sur lui, avec toute sa tendresse, toutes ses espérances.

L'enfant, il faut le dire, justifiait cet attachement sans bornes. Doué d'un caractère doux et facile, intelligent et studieux, il était la joie et l'orgueil de son grand-père maternel, et le maître d'école du village affirmait qu'il irait loin si l'on pouvait se résigner à se séparer de lui et à l'envoyer faire ses classes dans un collège.

Maurice était parvenu à sa douzième année ; il avait le désir de voir et d'apprendre : aussi quand le magister eut renouvelé devant lui, dans l'intérêt de son glorieux avenir, la proposition de l'exiler, pour un temps, de la ferme, l'enfant, cédant à un mouvement d'ambition et de curiosité, se jeta dans les bras de sa mère en s'écriant :

— Oui, envoyez-moi au collège, je vous promets de devenir savant et de vous faire honneur.

A ces mots, la figure du grand-père s'assombrit, celle de Catherine Baudoyer se couvrit de larmes ; puis, pendant une semaine, le vieux fermier et sa fille eurent de fréquents entretiens ; lui, témoignait de certaines appréhensions ; elle, malgré le chagrin que causait d'avance à son cœur maternel l'idée d'une séparation prochaine, eut le courage de combattre les objections de l'aïeul et la force de les vaincre.

Tout jeune enfant, Maurice annonçait déjà, comme artiste, des dispositions sinon remarquables, du moins singulièrement précoces.

Les boîtes à sel et les sabots qu'il ciselait, les marrons d'Inde qu'il fouillait avec une fantaisie naïve, et les coquilles de noix qu'il gravait à la pointe du couteau, faisaient l'admiration de sa famille et de ses voisins ; naturellement on vit dans ces ébauches l'indice certain d'une vocation : aussi fut-il convenu avec le proviseur du collège de la petite ville à qui on le confia, qu'on favoriserait par l'étude sérieuse du dessin son aptitude pour les arts plastiques.

Un mouleur italien assez habile, qui habitait aux environs du collège, lui apprit le maniement de l'ébauchoir, et pendant quatre ans que durèrent ses premières études scolaires dans ce chef-lieu de sous-préfecture, il consacra ses heures de récréation à façonner la terre glaise, copiant tous les modèles que le hasard lui offrait.

Ce temps passé, Maurice fut jaloux de conquérir au lycée de son département autant de couronnes qu'il en avait obtenu dans le modeste collège communal.

Son grand-père et sa mère n'osèrent point faire obstacle à une ambition que d'ailleurs, au cours de chaque année, l'événement justifia.

Ses succès comme lycéen ne diminuaient pas l'ardeur de sa vocation pour la sculpture.

On en faisait si grand bruit, même chez le préfet, que l'avis de celui-ci fut que la famille de Maurice Leroy devait, pour l'honneur même du département, s'imposer un nouveau sacrifice et envoyer étudier à Paris le futur grand artiste.

Sa mère écouta cette parole comme une condamnation. Elle n'avait pas prévu, en confiant l'enfant à ses premiers maîtres, qu'à son deuil d'épouse et de fille, — car le vieux fermier était mort, — il lui faudrait ajouter la douleur de la séparation sans terme, ce deuil moral des mères.

(La suite au prochain numéro.)

qui, pour être demeuré longtemps dans l'obscurité, n'en est pas moins intéressant.
Paul RATOUIS.

Voici le texte des circulaires que MM. Louvet, général d'Andigné et de Cumont viennent d'adresser aux électeurs sénatoriaux de Maine-et-Loire.

CIRCULAIRE DE M. LOUVET.

« Messieurs,

Un grand nombre d'entre vous ayant manifesté l'intention de m'accorder leurs suffrages, j'accepte une candidature qui m'est offerte avec une bienveillance dont je demeurerai toujours, quoi qu'il advienne, profondément touché.

Le devoir de tous les hommes vraiment amis de leur pays peut, à l'heure présente, se résumer ainsi :

Soutenir énergiquement le gouvernement conservateur du maréchal de Mac-Mahon ;

Placer constamment l'intérêt de la France au-dessus de toutes les questions de parti. Ces sentiments sont les miens : je les porterai en votre nom dans la haute Assemblée, si j'étais appelé à l'honneur d'en faire partie.

Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

LOUVET,

Ancien député de Maine-et-Loire, ancien président du Conseil général, ancien ministre.

CIRCULAIRE DU GÉNÉRAL D'ANDIGNÉ.

« Messieurs,

En 1874, un certain nombre d'entre vous voulaient me confier le mandat de député. Mes blessures de Sedan, saignantes encore, ne m'auraient pas permis de le remplir.

A la session d'août 1875, plusieurs députés et membres du Conseil général m'exprimèrent l'intention de me nommer sénateur ; ils ont vaincu mes résistances en me représentant la nécessité d'avoir au Sénat quelques officiers généraux, pour assurer le développement de notre réorganisation militaire.

Mis en demeure aujourd'hui de maintenir mon acceptation, j'ai l'honneur de soumettre ma candidature à vos suffrages.

Il y a 35 ans que je sers la France ; depuis 15 années je représente le canton de Segré au Conseil général.

Etranger jusqu'à présent à nos divisions intestines, j'en déplore amèrement les ardeurs. C'est vous dire qu'à Versailles comme en Anjou, je m'occuperai d'affaires plus que de politique.

Ma tâche sera facilitée par mon dévouement au maréchal, dont j'ai partagé la bonne et la mauvaise fortune, les triomphes à Magenta et Solferino, les épreuves à Reichshoffen, les douleurs après la journée fatale de Sedan !

Me permettez-vous de finir en vous rappelant que mes sentiments personnels sont héréditaires et qu'ils se résument en une seule pensée :

DÉVOUEMENT AU PAYS.

Général d'ANDIGNÉ,

Membre du Conseil général.

CIRCULAIRE DE M. DE CUMONT.

« Monsieur,

Le département de Maine-et-Loire sera représenté au Sénat par trois sénateurs, et c'est à vous qu'il appartient de les nommer.

J'aspire à l'honneur de figurer sur la liste que vous allez faire. Je dois donc, en vous demandant votre suffrage, vous dire ce que je suis, ce que je pense, ce que je veux ; comment j'ai rempli la mission que le pays m'avait confiée ; comment je comprendrais mes devoirs de sénateur, si je tenais de votre confiance cet important mandat.

Je suis député depuis cinq ans, et pour vous éclairer sur mon attitude politique, j'ai mes votes. Ils sont tous, je ne crains pas de le dire, l'affirmation la plus nette de mes sentiments conservateurs.

Le premier acte de ma vie parlementaire a été de voter la paix qui devait amener la libération du territoire.

Le 3 février 1872, j'ai voté contre le retour de l'Assemblée à Paris et pour son

maintien à Versailles, convaincu, par l'expérience du passé, que la présence des Chambres à Paris était la cause d'une agitation incessante, agitation périlleuse pour les gouvernements, nuisible à tous les intérêts.

Le 24 mai 1873, après que M. Thiers eût donné sa démission de président, j'ai voté pour la présidence du maréchal de Mac-Mahon, ce type de la loyauté et de l'honneur, et les applaudissements de la France entière prouvaient bientôt à l'Assemblée nationale qu'elle avait répondu à l'attente publique en portant son choix sur ce nom respecté.

Le 20 novembre 1873, j'ai voté la prolongation pour sept années des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, afin de donner au pays, par cette durée même, des garanties sérieuses d'ordre, d'apaisement, de sécurité ; afin de lui permettre de se livrer, sans inquiétudes, aux grandes opérations agricoles, industrielles, commerciales qui sont sa richesse et sa force.

Le 30 janvier 1875, un amendement fut présenté à la Chambre, amendement dont l'objet était de transformer la République de fait en République de droit. Je ne suis pas républicain, par conséquent j'ai repoussé de mon vote une proposition qui impliquait la reconnaissance légale du principe républicain. Mais la République ayant été votée, malgré la résistance des conservateurs, à une voix de majorité, j'ai pensé qu'au lieu de laisser tomber cette République aux mains des radicaux, la prudence et la prévoyance exigeaient, puisqu'il fallait la subir, que l'on fit du moins tout le possible pour qu'elle fût gouvernée et dirigée par les conservateurs.

Voilà pourquoi j'ai voté les lois constitutionnelles du 25 février 1875, lois essentiellement, absolument conservatrices ; lois qui, par l'institution d'un Sénat, devaient fortifier, consolider le gouvernement du maréchal, et assurer au parti conservateur une incontestable prépondérance, si les espérances, si les vœux des honnêtes gens, des bons citoyens n'avaient pas en partie été déjoués par une coalition dont l'opinion a déjà fait justice, et sur laquelle l'histoire ne portera pas un jugement moins sévère.

Ainsi, comme député, j'obéissais à une conviction profonde en votant les lois du 25 février ; comme ministre du maréchal de Mac-Mahon, je remplissais un devoir, car le maréchal, estimant avec raison, suivant moi, que l'exercice régulier de ses pouvoirs devenait impossible si on ne lui donnait pas des moyens et des instruments de gouvernement, les réclamait de la Chambre et insistait pour les obtenir.

Enfin, avec tous les députés conservateurs, j'ai voté, le 42 juillet 1875, la liberté de l'enseignement supérieur, considérée par nous comme un acte de justice, et destinée, dans notre pensée commune, à relever le niveau de l'instruction publique sous l'impulsion d'une concurrence loyale entre les Universités libres et les Facultés de l'Etat.

Tels sont mes votes sur les plus graves questions que la Chambre a dû résoudre. Je n'ai certes pas l'orgueil de croire à mon infailibilité politique. J'ai pu me tromper, mais j'ai toujours été sincère ; j'ai toujours fait ce que me dictaient l'honneur, le devoir et ma conscience.

Que ferais-je donc si j'étais nommé sénateur ?

Je ferais ce que j'ai fait comme député. Je soutiendrais résolument, énergiquement le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, et, me souvenant que le mieux est trop souvent l'ennemi du bien, je ne céderais pas aux impatiences de ceux qui compromettent le présent sous prétexte de préparer l'avenir. Oui, sans doute, il faut songer à l'avenir, il faut s'en préoccuper, mais il ne faut pas sacrifier à cet avenir inconnu, dont Dieu seul dispose, la paix, la tranquillité, ce calme, ce repos dont nous avons si grand besoin pour cicatriser les plaies encore saignantes de la patrie.

Les pouvoirs du Maréchal expirent en 1880. A cette date, la France maîtresse d'elle-même, maîtresse de ses destinées, se prononcera librement et nous nous inclinons devant sa volonté. Mais d'ici là, notre devoir à tous et plus particulièrement le devoir des sénateurs et des députés, sera de travailler avec courage, avec persévérance à cette œuvre de réparation, de reconstitution, commencée par l'Assemblée nationale, mais

non achevée encore, et qui s'impose au patriotisme des représentants du pays.

Je n'ajoute rien à cet exposé de mon passé parlementaire : je n'ai rien à dire de plus sur mes intentions, sur mes opinions, sur les sentiments qui m'animent, sur la ligne de conduite qui serait invariablement la mienne si vous m'honoriez de votre suffrage. C'est maintenant à vous, Monsieur, d'apprécier mes actes, de décider si j'ai mérité l'approbation ou le blâme de mes concitoyens ; c'est à vous enfin de voir si je suis digne de votre choix et du mandat que je sollicite.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très-distingués.

A. DE CUMONT,

Ancien ministre de M. le maréchal de Mac-Mahon, député sortant.

M. Ernest de La Rochette, sénateur inamovible, est mort mercredi soir, à Nantes, d'une attaque d'apoplexie.

Le nombre des sénateurs élus par l'Assemblée nationale se trouve ainsi réduit à 74.

Nous lisons dans la Revue de l'Ouest, de Niort, au sujet des députés sénatoriaux du département des Deux-Sèvres :

Le Mémorial, à l'imitation des journaux républicains de la capitale, s'est empressé de donner les noms de quelques députés, tous républicains. Il a eu bien soin de passer sous silence les noms des députés appartenant au parti conservateur, et qui sont en grande majorité dans les Deux-Sèvres. Nous pouvons dire que dans l'arrondissement de Niort, où le radicalisme a son quartier général, l'avantage est resté aux conservateurs. Il en a été ainsi dans l'arrondissement de Melle et dans ceux de Bressuire et de Parthenay. Dans ces deux derniers arrondissements, il est des cantons qui n'ont pas élu un seul député républicain.

Beaucoup de maires ont été élus. Nous devons signaler le canton de Brioux, qui, sur 24 députés, a choisi 19 maires.

Nous avons la profonde satisfaction de constater que le parti conservateur possède, dans les Deux-Sèvres, une majorité de 80 à 100 voix.

Nous attendons le 30 janvier avec confiance, et nous sommes assurés que les deux sénateurs élus par nos députés appartiendront au parti conservateur.

Les réservistes. — On a déjà annoncé qu'une nouvelle classe de réservistes serait appelée à l'activité, pour les grandes manœuvres de l'année 1876.

Le ministre de la guerre a décidé, paraît-il, que le prochain appel comprendrait les deux classes de 1868 et 1869.

A l'occasion des concours hippiques qui doivent avoir lieu à Bordeaux, Nantes et Paris en 1876, la compagnie du chemin de fer d'Orléans vient d'accorder sur le transport des chevaux une réduction de 50 0/0.

Les conducteurs et palefreniers qui accompagneront les chevaux jouiront d'une réduction pareille.

Pour avoir droit aux bénéfices de cette réduction, les expéditeurs devront être munis d'un certificat délivré par la société hippique.

Les dispositions sus-mentionnées seront applicables :

Pour le concours de Bordeaux : du 20 janvier au 4^e février pour l'aller ; du 9 au 19 février pour le retour.

Pour le concours de Nantes : du 15 au 26 février pour l'aller ; du 5 au 15 mars pour le retour.

Pour le concours de Paris : du 14 au 26 mars pour l'aller ; du 14 au 23 avril pour le retour.

Dimanche dernier, M. Simoneau, entrepreneur de menuiserie à Bourgueil, revenait de Port-Boulet en tilbury. A une demi-lieue de la ville il rencontra le nommé Salmon, terrassier à Port-Boulet, qui, étant en état d'ivresse, se heurta contre la voiture, fut renversé et se brisa le crâne.

Le sieur Simoneau s'empressa de lui porter secours, et avec l'aide de quelques passants le transporta à la gendarmerie ; mais au bout d'un quart d'heure Salmon expirait.

M. Frette, adjoint du maire de la commune de Rillé (Indre-et-Loire), vient de faire arrêter un forçat évadé du bagne de Toulon. La justice avait perdu la trace de ce malfaiteur. Il a été remis aux mains de la gendarmerie de Savigné.

Faits divers.

On lit dans l'Avenir de la Vendée :

Le 3 de ce mois, le nommé Gautron, cultivateur, était occupé à des travaux de terrassement dans un terrain voisin de la maison de M. Charron, propriétaire à Petosse. Gautron, muni d'une pioche, rejetait en arrière la terre qu'il remuait, quand tout à coup M. Charron, qui dans ce moment suivait des yeux le travail de son ouvrier, se baissa et ramassa, au milieu de la terre qui venait à l'instant de tomber de la pioche de Gautron, une espèce de petit vase en terre. M. Charron, ayant emporté à sa maison le vase aux trois quarts détruit par son séjour dans la terre, revint au bout de quelques instants annoncer à son ouvrier que le vase mis au jour par son coup de pioche contenait 120 pièces d'or.

Ces pièces sont très-bien conservées, on croirait qu'elles sortent de l'atelier où elles ont été frappées ; elles sont à l'effigie de Jean le Bon et de Charles V.

Le roi Charles V est représenté à cheval, le glaive levé dans la main. Sans le secours d'aucun verre grossissant, on distingue tous les détails du cheval et du cavalier.

Il est probable que ces pièces ont été enfouies au moment où les propriétaires de ces contrées dévastées tantôt par les bandes anglaises, et tantôt par les bandes françaises conduites par Duguesclin et Clisson, avaient à soustraire leurs fortunes aux armées amies et ennemies.

Aujourd'hui, la propriété de ce trésor, qui pèse environ 500 grammes, donne lieu à un procès entre MM. Gautron et Charron.

La loi, comme on le sait, fait deux parts du trésor : moitié pour le propriétaire du fonds dans lequel le trésor est inventé, et moitié pour l'inventeur. Or, M. Charron prétend qu'ayant aperçu le premier le trésor mis à découvert par Gautron et ayant le premier opéré la main mise sur ce trésor, c'est lui qui en est le véritable inventeur.

La question est soumise à cette heure au tribunal.

* * *

L'Opinion fait le petit calcul suivant :

Un grand journal contient 6 colonnes par page ; environ 200 lignes par colonnes ; vingt-quatre colonnes par numéro.

Il y a en France trente-six mille communes nommant chacune un délégué et un suppléant, soit plus de soixante-douze mille délégués ou suppléants. Pour publier seulement les noms de ces soixante-douze mille délégués, il faudrait 20 numéros d'un grand journal.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Bulletin Financier.

Paris, 20 janvier.

Grande hausse sur les rentes qui ont vu se traiter aujourd'hui une quantité considérable d'affaires. Le mouvement commencé depuis trois jours se continue, et il est probable qu'il ne s'arrêtera pas avant quelques jours.

Le 5 0/0 restait hier ferme à 404,90 et il est ce soir très-demandé à 405 1/2.

Le 3 0/0 que l'on cotait hier 66 est maintenant à 66,25.

L'Italien n'a pas, malgré la bonne impression sous laquelle il était hier, profité du mouvement si vif d'aujourd'hui. Il n'a, du reste, reperdu que 0,05 c., et il est encore très-ferme à 74,25.

Le Turc s'enfonce tous les jours, et nous ne pourrions dire à quels cours invraisemblables il paraît devoir arriver. On l'offre aujourd'hui à 49,65 et encore on ne trouve pas d'acheteurs. Les Lots sont à 54,25.

Le Pérou est faible à 33 5/8, ce qui fait sur hier une baisse de 4 1/8.

Crédit mobilier, 494,25.

Aucune variation sur la Banque de Paris qui est à 4072,50. La Banque ottomane perd 4,25 et reste à 435.

Théâtre de Saumur.
Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. ÉMILE MARCK.
LUNDI 24 janvier 1876,
Avec le concours de M. ÉMILE MARCK
IMMENSE SUCCÈS
MERCADET
OU LE FAISEUR
Pièce en 3 actes, de Balzac.
M. ÉMILE MARCK remplira le rôle de Mercadet.
Le spectacle commencera par :
L'Histoire d'un son, vaudeville en 1 acte, de Clairville et Thiboust.
Bureaux à 7 h.; rideau à 7 h. 1/2.
À 8 h. 1/2, Mercadet.

CRÉDIT GÉNÉRAL. — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. Voir aux annonces.)

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névroses, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le dnc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure N° 65,841.
M. le curé A. Brunellière, d'une *Dyspepsie* de huit ans, et après que les médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n° 62,476.
Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire).
Monsieur, — Dieu soit béni, la *Revalescière* Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPART, curé.

Certificat N° 69,719.
HYDROPISE, RÉTENTION. — Trois personnes en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, elle les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, elle produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.
LANGEVIN, curé.

Cure N° 48,816.
Certificat du célèbre docteur Rudolphe Wurzer.

Bonn, le 19 juillet 1855.
La *Revalescière* remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, crampes des reins et de la vessie, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des pommons et des bronches, la toux et la consommation.
Docteur Rud. Wurzer,
Membre de plusieurs sociétés scientifiques.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses,

7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, chez M. d'Orléans; M. BRSSON, successeur de M. TERNIER, rue M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSEAU, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 20, place Vendôme, Paris.

Évitez les contrefaçons. — N'acceptez que des boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique de *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers	
6 heures 20 minutes du matin.	
11 — 30 —	
1 — 45 —	du soir.
7 — 40 —	
Départs de Poitiers pour Saumur :	
5 heures 35 minutes du matin.	
10 — 45 —	
12 — 30 —	du soir.
6 — 20 —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 JANVIER 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66	35	» 45	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	»	» 5	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	710	»	5
4 1/2 % jouiss. septembre.	96	25	» 25	Crédit Mobilier	191	25	» 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	592	50	»
5 % jouiss. novembre.	105	15	» 25	Crédit foncier d'Autriche	500	»	»	Société autrichienne, j. janv.	640	»	8 75
Obligations du Trésor, l. payé.	470	»	»	Crédit foncier de France	328	75	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	373	»	3 75	Orléans	317	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	493	75	» 1 25	Est, jouissance nov.	970	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	311	»	»
— 1865, 4 %	508	75	» 1 25	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	970	»	»	Est	311	25	»
— 1869, 3 %	362	50	» 1	Midi, jouissance juillet.	711	25	» 3 75	Nord	316	25	»
— 1871, 3 %	337	50	»	Nord, jouissance juillet.	1195	»	»	Ouest	312	»	»
— 1875, 4 %	470	75	» 1	Orléans, jouissance octobre.	1000	»	»	Midi	310	25	»
Banque de France, j. juillet.	3850	»	» 30	Ouest, jouissance juillet, 65.	632	50	»	Deux-Charentes	284	50	»
Comptoir d'escompte, j. août.	620	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1082	50	» 50	Vendée	235	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	485	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	22	50	»	Canal de Suez	521	25	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370	»	»	Société immobilière, j. janv.	283	75	» 1 50				
Crédit Foncier, act. 500f. 350 p.	900	»	» 5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	283	75	» 1 50				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 20 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
8 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
9 — 45 — — — s'arrête à Angers	omnibus.
6 — 1 — — — — —	omnibus.
1 — 33 — — — — —	soir, —
4 — 19 — — — — —	express.
7 — 17 — — — — —	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
8 heures 35 minutes du matin, omnibus-mixte.	
9 — 30 — — — — —	omnibus.
8 — 41 — — — — —	express.
4 — 44 — — — — —	soir, omnibus.
10 — 28 — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 15.

LA GAZETTE DE PARIS Journal Financier
La Direction a l'honneur de prévenir le public que ses bureaux et caisses sont, depuis le 1^{er} janvier, transférés rue Taibout, 51, au premier étage. **4 FRANCS par AN**

LA GAZETTE DE PARIS Journal Financier
Paraît chaque dimanche dans le format des plus grands journaux politiques. La sûreté de ses informations financières, les renseignements inédits qu'elle publie sur chaque valeur, l'indépendance de ses appréciations, enfin la liste complète de tous les tirages publiés chaque semaine placent **LA GAZETTE DE PARIS** au premier rang des organes financiers. **4 FRANCS par AN**
LA GAZETTE DE PARIS est indispensable à tous les capitalistes et rentiers soucieux de leurs intérêts.

LA GAZETTE DE PARIS Journal Financier
Est l'organe du Comité international des porteurs de titres ottomans constitué dans le but de poursuivre en responsabilité devant les tribunaux compétents les émetteurs des emprunts turcs. En conséquence, les porteurs de titres ottomans ont le plus grand intérêt à se faire connaître immédiatement à la direction de **LA GAZETTE DE PARIS**, 51, rue Taibout, qui prend à ses frais, risques et périls l'initiative de ce procès. (Indiquer exactement le nom, l'adresse, ainsi que la nature des titres que l'on possède.) **4 FRANCS par AN**

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON
Située à Saumur, rue de Lorraine, n° 22,
Composée de :
Caves, cuisine, bûcher en sous-bassement; salon, salle à manger et deux petites pièces au rez-de-chaussée; quatre chambres et cabinet de toilette au premier étage; grenier sur le tout;
Jardin planté d'arbres fruitiers.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (632)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON
Située à Saumur, rue St-Nicolas,
Actuellement occupée par M^{lle} Thourette.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (27)

A VENDRE LE CHATEAU DE SOUZAY
BELLES CAVES, CUVES,
Jardin, terres et vignes.
S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

A VENDRE
M. DUBOIS fils, de Doué, tuteur à l'interdiction de M. SIMON, ancien huissier à Saumur, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes contractées par M. SIMON sans une autorisation écrite de sa part. (20)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE D'OBJETS MOBILIERS HORS DE SERVICE

Provenant de l'École de cavalerie.

Le jeudi 27 janvier 1876, à une heure de l'après-midi, dans la cour de la manutention militaire, à Saumur, il sera procédé à l'adjudication de divers objets mobiliers hors de service, provenant de l'École de cavalerie, comprenant notamment : 55 selles, 60 boîtes à l'écuycère, 125 grammes de galons d'argent, 400 kilogrammes de débris de cuir, 500 kilogrammes de ferraille, 791 bandes d'arçons, 433 schakos, 86 schabracques, 74 brides anglaises, chapeaux, surfaix, etc., etc.
Prix payable au comptant, plus 5 0/0 pour les frais.
Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE.

(28)

RIELLANT DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, Cancers de toute nature, Epilepsie, Ulcères, Goutte, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Toux, Maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le Dr ROBBE, médecin homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultation de 5 à 5 h. — Par correspondance affranchie. (621)

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année.
S'adresser rue du Temple, n° 9, à Saumur.